

Cour d'assises de la Loire

Poignardé au cou : le punk, les rangers et les sept litres de bière

C'est soir de concert, en mars 2017, au bar Thunderbird à Saint-Étienne. L'accusé, 19 ans à l'époque, saisit un homme par la nuque et lui plante un couteau dans le cou. Sans raison apparente, mais sur fond d'alcoolisation colossale. Sept ans plus tard, il est jugé aux assises. Face aux larmes de la famille de la victime.

« **O**ui, son geste était bien en piqué, comme ça ! », décrit le policier à la barre de la cour d'assises de la Loire. D'un mouvement tellement large qu'il percuta le micro. L'image s'imprime dans les têtes. Un soir de concert de rock, Fabrice Excoffon, 19 ans, a poignardé au cou un inconnu devant le bar le Thunderbird, au centre-ville de Saint-Étienne.

Avant de la poignarder, il saisit sa victime par la nuque

L'histoire du jeune homme est celle d'une dégringolade. Fils de bonne famille, installé en Haute-Loire, parents cadrants. « J'entre en rébellion, je commence l'alcool à 15 ans », explique-t-il aux juges et jurés mardi, au premier jour de son procès.

À 18 ans, il choisit la rue. Quelques semaines à faire la manche, puis retour au bercail. « Mes sorties, c'est quand je bois. Le reste du temps, je suis chez moi. J'attends que quelque chose arrive... ».

Et c'est la nuit du 9 au 10 mars 2017. Le couteau. Les témoins



Visage juvénile, petit collier de barbe, l'accusé comparait libre. Il a été placé sous contrôle judiciaire après une année de détention provisoire. Dessin Mykolas Lukosevicius

qui le désignent : Fabrice Excoffon, punk coiffé à l'iroquoise, est aisément identifiable. Sept ans plus tard, il doit répondre d'une tentative de meurtre pour laquelle il encourt trente ans de réclusion. Le geste, il ne le conteste pas. « Je me vois m'empoigner avec lui. C'est le maximum dont je me souviens, j'étais ivre ». Il nie en revanche toute intention homicide. « Je n'ai jamais voulu le tuer ». Il s'est quand même débarrassé de l'arme sanguinolente le lendemain.

Mickaël Guillaumain, avocat général, passe à l'attaque. « Si vous n'avez aucun souvenir, comment pouvez-vous affirmer que vous ne vouliez pas donner la mort ? ». L'accusé fait front. « Dans l'état où j'étais, je n'en avais pas conscience ».

« Comme c'est confortable ! » s'exclame Me Dominique Arcadio, avocat de l'homme gravement blessé par le couteau.

Il y a aussi ce mouvement. Glissant. Avant de la poignarder, l'accusé a saisi sa cible par la nuque. « Pour faciliter la pénétration de la lame ? » demande l'avocat général à l'un des policiers enquêteurs. « Il dit qu'il a porté un coup sans savoir » répond le témoin. Me Laurence Florindi-Daurat, avocate de la défense, s'interpose. « Il y a deux autres versions, le médecin légiste vous l'expliquera plus tard ».

Le couteau sous la gorge d'un autre client

Il y a enfin ce précédent. Épouvantable. Quelques instants plus tôt, cette nuit du

« Il y a sept ans, Thomas est mort »

Un policier de la brigade criminelle est formel. « Les parents de l'accusé décrivent un garçon intelligent, gentil, pas violent. » Fabrice Excoffon, lui, semble porter un regard critique sur lui-même. « J'étais un jeune en conflit avec tout le monde, qui rejetait la faute sur les autres. J'ai arrêté d'être con en arrivant en prison. J'ai ruiné la vie de quelqu'un. » Depuis sa libération, il a bossé en usine sans réussir à conserver un job. Il s'est marié, mais ne se fait pas d'illusion. « À l'issue de ce procès, quand je retournerai en prison, je travaillerai et j'aiderai ma femme à l'extérieur. »

Le sentiment d'un beau gâchis. Mais ce n'est rien face au drame vécu par Thomas, la victime du coup de couteau. Arrêt cardiaque à son arrivée aux urgences, pronostic vital engagé, terribles séquelles.

10 mars, le « punk du Thunderbird » s'est attaqué à un autre client du bar. « Une mauvaise plaisanterie », dit-il. La blague l'a conduit devant le tribunal correctionnel de Saint-Étienne, qui l'a condamné en novembre dernier à douze mois de prison avec sursis pour violences avec arme. Excoffon avait collé un couteau sous la gorge de sa victime...

D'ailleurs, des armes, l'accusé en possédait plusieurs en 2017. « Vous avez un goût particulier pour les couteaux ? » demande

« Il avait une vie, avant », se rebelle l'un de ses amis. « Je suis beaucoup allé le voir à l'hôpital, il ne pouvait plus marcher ni parler », ajoute un copain.

Des photos de Thomas sont projetées. Sur un banc de musculation, dans sa tenue de chasseur alpin. Sourire franc, jeunesse triomphante. Ses proches sont en larmes. Sa maman, d'abord. « Il va avoir 35 ans, il passe ses journées seul. Il est enfermé dans son corps et sa souffrance physique et psychologique. » Son papa, ensuite. « Juste avant ce drame venu de nulle part, j'étais confiant pour son avenir. Nous avons besoin de comprendre : il n'y a pas d'agression gratuite, on ne peut pas tout mettre sur le dos de l'alcool. » Il y a, enfin, sa compagne. « Il y a sept ans, Thomas est mort. »

le président de la cour d'assises, Éric Chalbos. Le jeune homme acquiesce. « Ça complétait le look : les rangers, ma crête ». « Et les bières, aussi... », soupire le magistrat. Le soir des faits, Fabrice Excoffon affirme en avoir bu « six à sept litres ». À l'époque, avec son beau-frère, il s'amusa à faire le tour de son appartement stéphanois en alignant au sol les bouteilles de bière vides.

Marie Perrin

Le procès se poursuit ce mercredi.

Saint-Étienne • Deux hommes interpellés en train de dégrader des voitures à Terrenoire

Dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 mars, Police secours a reçu un appel peu avant 3 heures, provenant d'habitants du quartier de Terrenoire, à Saint-Étienne. Les riverains signalent aux forces de l'ordre qu'ils voient deux hommes s'affairer autour de plusieurs véhicules stationnés dans leur rue. À leur arrivée sur place, les fonctionnaires de police trouvent deux hommes correspondant aux signalements à bord d'un véhicule. Vérification faite, la voiture a été déclarée volée à Grenoble le 3 mars. Suffisant pour interpellés les deux hommes. Dans la rue où ils sont arrêtés, les policiers relèvent cinq autres voitures présentant une vitre arrière brisée. Les deux hommes, âgés de 25 et 36 ans, ont été placés en garde à vue et auditionnés. Ils seront convoqués ultérieurement en justice pour répondre de recel de vol et vol suivi ou précédé de dégradations.

● F. Po.

Forez • Vaste opération de contrôles dans les aires d'accueil des gens du voyage : deux personnes interpellées

Dans le cadre de la semaine « Place nette » menée par la gendarmerie de la Loire, qui bénéficie à cette occasion de renforts pour conduire ses missions, une quarantaine de militaires ont procédé, ce mardi matin, à deux opérations de contrôles dans les aires d'accueil des gens du voyage de Bonson et Saint-Just-Saint-Rambert. Ces dernières, menées simultanément, ont permis de mettre la main sur du matériel et des véhicules volés. Suite à ces découvertes, deux individus, un jeune homme et une femme, ont été interpellés puis placés en garde à vue. Parallèlement, les gendarmes ont effectué des contrôles routiers sur les secteurs d'Andrézieux-Bouthéon, Saint-Just-Saint-Rambert et Sury-le-Comtal. Ils ont relevé quinze infractions, ainsi que deux conduites sous stupéfiants.

● SKA



Une quarantaine de gendarmes étaient mobilisés pour mener à bien les deux opérations de contrôle. Photo illustration Lionel Vadam/L'Est Républicain